

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/300

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'Association MJC de Ménival pour l'organisation de la manifestation «O.R.N.I des Batt's » le 27 septembre 2014

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/300 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 5 000 EUROS A L'ASSOCIATION MJC DE MENIVAL POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION «O.R.N.I DES BATT'S » LE 27 SEPTEMBRE 2014 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Ménival organise, le 27 septembre 2014, la première édition d'une descente en caisses à savon, sous l'acronyme « O.R.N.I des Batt's » pour objet roulant non identifié des Battières. Cette manifestation se déroulera sur l'avenue Eisenhower au cœur du quartier de Ménival-Les Battières dans le 5^e arrondissement de Lyon.

Les initiateurs de ce projet sont les habitants du quartier qui ont sollicité la MJC de Ménival pour les soutenir dans l'organisation de cette manifestation. Afin de répondre à cette demande, la MJC a mis à disposition l'animatrice, chargée des initiatives habitants ainsi que ses locaux pour accueillir leur temps de réunions. L'ambition affichée par les habitants ne s'arrête pas à l'organisation d'une descente. L'envie est de créer une dynamique participative autour d'un événement sportif et festif.

Pour ce faire, cet événement associe les différentes structures socioculturelles de l'arrondissement : centres sociaux du Point du Jour, de Champvert, de Saint-Just et MJC de Saint-Just et de Ménival. Ce partenariat permet également de favoriser la mobilisation des habitants et d'instaurer une dynamique entre les quartiers par l'organisation d'un événement ludique original et en extérieur.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 14 500 euros.

En raison de l'intérêt que présente cette manifestation sur le plan du lien social et de l'animation du quartier, je propose d'allouer une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'Association MJC de Ménival et d'approuver la convention d'application afférente, jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros est allouée à l'Association MJC de Ménival pour l'organisation de la manifestation « O.R.N.I des Batt's », le 27 septembre 2014.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association MJC de Ménival est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, ligne de crédit n° 41936, programme ASSO, opération AVAL, fonction 025, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA